

## **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du Comité Départemental de Pelote Basque de la métropole de Lyon et du Rhône.**

Le samedi 19 janvier 2019 à 12 heures, les fondateurs de l'association *Comité Départemental de pelote basque de la Métropole de Lyon et du Rhône* se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège de l'ASVEL Omnisports, 245 cours Emile Zola, Villeurbanne-69100.

Sont présents :

Jean-Paul Lastra – 4, allée HG. Clouzot, 69100-Villeurbanne  
Marc Papillon – 20, rue Edouard Aynard, 69100-Villeurbanne  
Danielle Papillon – 20, rue Edouard Aynard, 69100-Villeurbanne  
Alain Comorge – 98 rue de la République, 69740-Genas  
Xavier Inda – 30 cours Albert Thomas, 69008, Lyon  
Patrick Bourchenin – Impasse du Charroi, 69300-Caluire  
Dominique Larrenduche – 550 chemin Coupière, 69360- Saint Symphorien d'Ozon  
Laurent Loustalot – 73 rue de la République, 69740-Genas  
Bernard Etcheverry – 84 ter avenue Jules Guesde, 69200- Vénissieux  
Mikaël Aguinaga – 34 rue Eugène Fournière, 69100-Villeurbanne  
Jean-Marc Bareille – 41 rue Lamartine, 69120- Vaulx en Velin  
Arnaud Lastra – 4 allée HG. Clouzot, 69100- Villeurbanne  
Christophe Gilbert – 22 lotissement Les Loups, 01120 Thil  
Brice Grizonnet - - 106 rue du 1<sup>er</sup> mars, 69100 Villeurbanne.

L'assemblée générale désigne Alain Comorge en qualité de président de séance et Marc Papillon en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation. Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association.
- Présentation du projet de statuts.
- Adoption des statuts.
- Désignation des premiers membres du comité directeur.
- Reprise des actes passés pour le compte de l'association en formation.
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Puis le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

L'objet de ce comité est de promouvoir le développement de la pelote basque sur le territoire du département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Les participants approuvent les différents articles des statuts.

Après quoi personne ne demandant plus la parole le président met successivement aux voix les délibérations :

1<sup>ère</sup> délibération : l'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis à l'unanimité.

2<sup>ème</sup> délibération : l'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du comité directeur :

**Alain Comorge**- Français - 98 rue de la République, 69740-Genas- Ingénieur des mines -  
Administrateur

**Laurent Loustalot** – Français - 73 rue de la République, 69740-Genas- Directeur de filiale -  
Administrateur

**Marc Papillon** – Français - 20, rue Edouard Aynard, 69100-Villeurbanne – Retraité -  
Administrateur

**Joséphine Delpy** – Français – 5 boulevard Pasteur, 75015-Paris – sans emploi - Administrateur

**Xavier Inda** – Français -30 cours Albert Thomas, 69008, Lyon – chargé d’innovation –  
Administrateur

**Danielle Papillon** – Française - 20 rue Edouard Aynard, 69100-Villeurbanne – Retraîtée

**Arnaud Lastra** – Français - 4 allée HG. Clouzot, 69100- Villeurbanne – médecin.

**Christophe Gilbert**- Français - 22 lotissement Les Loups, 01120 Thil – Maître de conférences

**Brice Grizonnet**- Français - 106 rue du 1er mars, 69100 Villeurbanne. Professeur de physique-  
chimie

Le comité directeur se réunit pour élire un bureau :

**Président** : Alain Comorge

**Vice-président** : Laurent Loustalot

**Secrétaire** : Joséphine Delpy

**Secrétaire adjoint** : Marc Papillon

**Trésorier** : Xavier Inda.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de  
l’assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos de la  
prochaine assemblée générale.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

3<sup>e</sup> délibération : l’Assemblée générale constitutive désigne comme mandataires :

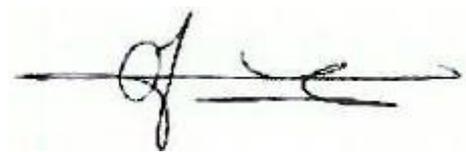
**Alain Comorge** : Président

**Laurent Loustalot** : vice-président

**Xavier Inda** : trésorier

Fait à Villeurbanne le 19 janvier 2019

Président



Secrétaire de séance

